



# Rapport préalable au débat d'orientations budgétaires 2025



Conseil Municipal  
18 novembre 2024

<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>3</b>
<b>1. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE MONDIAL ET FRANCAIS .....</b>	<b>4</b>
1.1. Le contexte socio-économique mondial .....	4
1.2. Le contexte socio-économique français.....	4
<b>2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025 .....</b>	<b>6</b>
2.1. Les principales mesures appliquées à l'État.....	6
2.2. Les principales mesures pour les entreprises.....	7
2.3. Les principales mesures pour les particuliers.....	7
2.4. Les mesures impactant les collectivités locales .....	7
<b>3. ESTIMATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR 2024.....</b>	<b>9</b>
3.1. Vue d'ensemble .....	9
3.2. Estimation des dépenses de fonctionnement 2024.....	9
3.3. Estimation des recettes de fonctionnement 2024 :.....	11
3.4. Estimation des dépenses d'investissement 2024 .....	13
3.5. Estimation des recettes d'investissement 2024 .....	14
3.6. Estimation des épargnes.....	14
3.7. L'état de la dette de la commune.....	15
<b>4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025 .....</b>	<b>16</b>
4.1. La section de fonctionnement.....	16
4.2. La section d'investissement .....	18

## INTRODUCTION

Le Débat d'Orientation Budgétaire est un exercice obligatoire concourant à la transparence des comptes publics à laquelle nous sommes particulièrement attachés.

J'ai donc le plaisir de vous inviter à prendre connaissance du présent Rapport préalable au débat d'Orientation Budgétaire (ROB).

Son objectif est de donner suffisamment d'éléments pour comprendre la situation budgétaire de la commune et le contexte dans lequel s'inscrivent les orientations proposées.

### **Le ROB est donc constitué de quatre parties :**

1. La première partie reprend des éléments significatifs de la situation socio-économique mondiale et française.
2. La deuxième partie présente les principales mesures du projet de loi de finances 2025, donc celles qui ont un impact sur les finances de la commune.
3. La troisième partie expose les éléments estimatifs de la situation financière de la commune pour l'année 2024.
4. La quatrième partie présente, au vu de ce contexte, les orientations possibles et choisies par la municipalité.

Cette année encore, le contexte mondial reste complexe et très incertain en raison des principaux conflits armés en cours. Le dérèglement climatique, quant à lui, met de plus en plus à l'épreuve les habitants et les institutions, avec des défis quotidiens que notre équipe municipale s'efforce de relever.

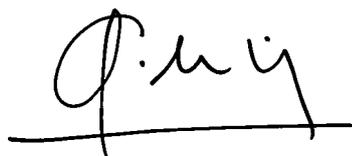
De plus, le contexte français est particulièrement inédit cette année avec la dissolution de l'Assemblée nationale en juin dernier et la formation d'un nouveau gouvernement seulement en septembre. La Loi de finances 2025, présentée par le gouvernement début octobre, vise notamment à réduire le déficit public à 5,5 % du PIB (Produit Intérieur Brut). Pour atteindre cet objectif, des économies de 60 milliards d'euros sont prévues, touchant les dépenses de l'État, des entreprises, des particuliers et des collectivités locales.

Le manque de majorité absolue à l'Assemblée nationale et les équilibres politiques qui en résultent rendent l'issue des mesures de la loi de Finances très incertaine, compliquant ainsi les projections budgétaires.

Pour la commune de Seyssinet-Pariset, l'enjeu principal est de maintenir, voire de développer, un niveau de service public de qualité et un niveau d'investissement significatif, malgré des ressources de plus en plus contraintes. Les orientations budgétaires présentées dans ce rapport reflètent cette ambition.

Ces orientations et les choix envisagés par la municipalité serviront donc de base à un nécessaire débat démocratique en conseil municipal. À l'issue de ce débat, le budget 2025 pourra être finalisé et sera voté lors du conseil municipal, le 16 décembre prochain.

Le Maire  
Guillaume LISSY



### **Pour information :**

Le Débat d'Orientations Budgétaires répond aux obligations légales suivantes :

- la tenue d'un débat d'orientations est obligatoire dans les communes de plus de 3 500 habitants ;
- le débat doit avoir lieu dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif ;
- le débat n'a aucun caractère décisionnel ;
- sa tenue doit néanmoins faire l'objet d'une délibération qui prend acte du débat afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

# 1. LE CONTEXTE SOCIO-ÉCONOMIQUE MONDIAL ET FRANÇAIS

## 1.1. Le contexte socio-économique mondial

### ♣ La croissance mondiale

En 2024, la croissance mondiale devrait, comme en 2023, atteindre 3,1 % selon l'OCDE, grâce à la bonne performance des économies émergentes asiatiques, mais aussi des États-Unis où la politique budgétaire a été particulièrement expansionniste et où les ménages ont puisé dans les économies qu'ils avaient accumulées pendant la pandémie.

Dans la zone euro, la croissance économique est estimée à ~0,8% (0,5% en 2023). Des disparités persistent cependant entre les pays. Par exemple, l'Allemagne connaît une croissance plus lente (~+ 0,2%) alors qu'en Espagne la croissance économique est vigoureuse (~ +2,1%).

En 2025, la croissance économique mondiale est prévue à ~3,2%, toujours portée par la dynamique des économies des pays émergents. Cette prévision est cependant très incertaine, du fait des tensions commerciales croissantes et des incertitudes géopolitiques liées notamment aux différents conflits en cours, auxquels s'ajoute l'élection américaine fin 2024. La crise immobilière chinoise qui persiste fait également peser un risque sur la croissance mondiale.

### ♣ L'inflation au niveau mondial

L'inflation reste une question centrale pour la plupart des économies mondiales. Après avoir atteint un sommet de 7,5 % en début d'année, le taux d'inflation mondial est redescendu à 6,4 % en octobre 2024. Les prix de l'énergie et des denrées alimentaires continuent de peser lourdement sur l'inflation, malgré des tentatives d'apaisement par des ajustements de politique monétaire.

En 2025, l'inflation mondiale est prévue à 4,4%, mais, tout comme la croissance économique, elle est tributaire de la situation géopolitique qui demeure instable.

### ♣ Le niveau de pauvreté au niveau mondial

Le taux de pauvreté mondial montre des signes modestes d'amélioration, passant de 9,2 % en janvier 2024 à 8,6 % en octobre. Cette baisse, bien que positive, reste insuffisante pour résoudre les disparités croissantes entre les pays riches et les pays pauvres. Les économies en développement continuent de supporter le poids des crises économiques successives, tandis que les gains économiques dans certaines régions ne parviennent pas à être distribués équitablement. La réduction de la pauvreté est entravée par l'augmentation des coûts de la vie et le ralentissement des efforts de relance post-pandémie dans plusieurs pays.

## 1.2. Le contexte socio-économique français

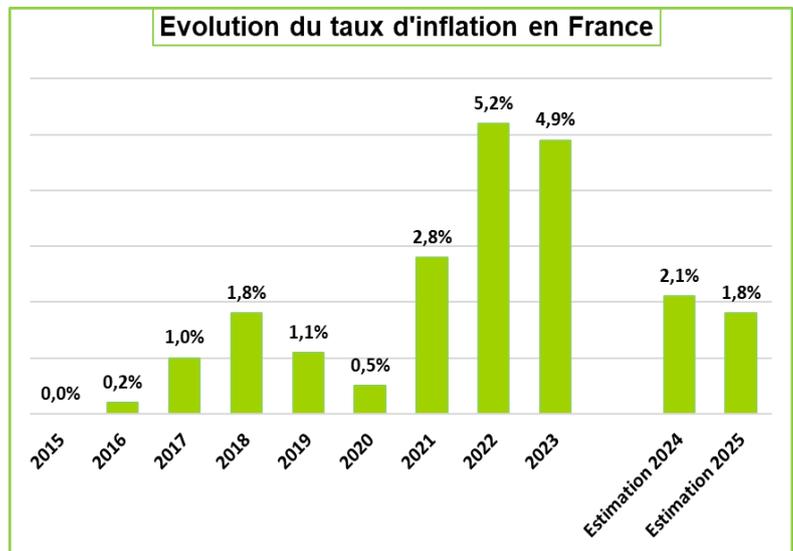
### ♣ La croissance économique française

L'INSEE prévoit une croissance de 1,1%, pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année.

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024. Cette prévision repose principalement sur l'estimation d'une demande intérieure privée robuste.

## ♣ L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à ~2,1% en moyenne. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint ~5%. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement. Bien que l'inflation ait légèrement fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.



Source : INSEE

En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation à 1,8%.

## ♣ Le taux de chômage en France

Pour 2024, l'INSEE estime que le taux de chômage en France sera d'environ 7,5 %. Ce taux est stable par rapport au début de l'année 2024, mais il pourrait légèrement augmenter pour atteindre 7,6 % d'ici la fin de l'année.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère hausse du taux de chômage, qui pourrait atteindre 7,8 %. Cette augmentation est attribuée à des conditions économiques incertaines et à des ajustements structurels sur le marché du travail.

## ♣ Le niveau de pauvreté en France

En 2024, l'INSEE estime que le taux de pauvreté en France sera d'environ 14,5 %. Ce taux est stable par rapport à 2023.

Pour 2025, les prévisions indiquent une légère baisse du taux de pauvreté, qui pourrait atteindre 14,2%. Les populations les plus touchées sont les jeunes, les familles monoparentales et les travailleurs précaires. Les dispositifs sociaux en place n'ont pas pu compenser l'impact de la hausse du coût de la vie sur les ménages les plus vulnérables.

## ♣ L'évolution du pouvoir d'achat en France

En 2024, l'INSEE estime que le pouvoir d'achat des ménages français devrait augmenter de 0,8 %. Cette hausse est principalement due à la stabilisation des prix de l'énergie et à une légère augmentation des revenus disponibles.

Pour 2025, les perspectives indiquent une croissance du pouvoir d'achat d'environ 1,2 %. Cette amélioration est soutenue par une inflation modérée et une reprise économique progressive, ce qui devrait renforcer le revenu disponible des ménages.

## ♣ La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds€.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures post-pandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB. Une commission d'enquête Parlementaire devrait être convoquée pour comprendre cette brusque dégradation des finances publiques.

## ♣ Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévu et de dépenses publiques élevées.

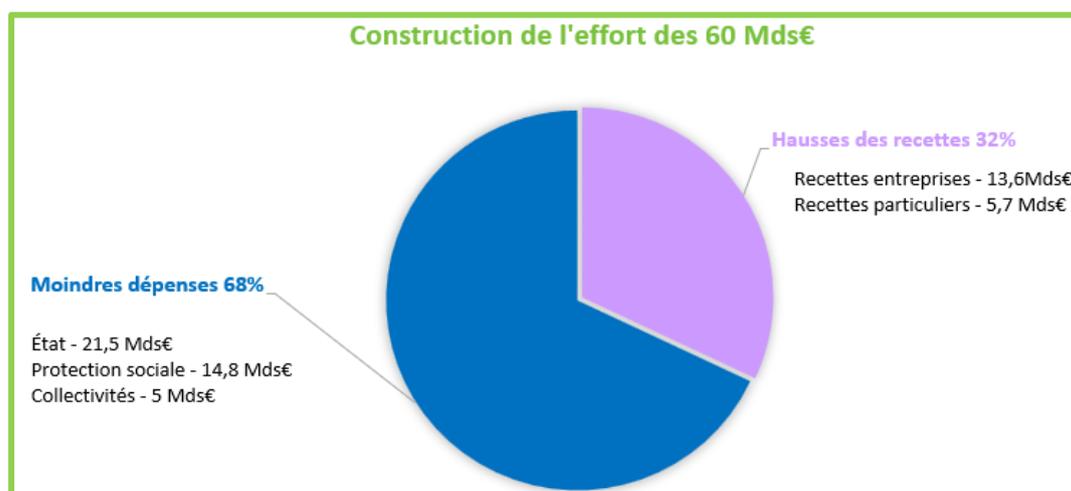
Le gouvernement envisage dans sa Loi de finances 2025 de ramener le déficit à 5% du PIB en 2025. Pour cela, sont annoncés 60 Mds€ d'économies, dont les deux tiers concernent une baisse des dépenses (cf. principales mesures de la loi de Finances 2025 ci-après).

## 2. LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

La loi de Finances pour 2025 présente les orientations budgétaires de l'État français pour l'année à venir. Elle s'est construite dans un contexte politique inédit, à la suite de la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. Depuis, le manque de majorité absolue rend plus qu'incertaine l'issue des orientations proposées. Il est néanmoins nécessaire de s'y appuyer pour préparer le budget 2025 de la commune car certaines mesures auront un impact non négligeable sur ses finances.

En effet, le gouvernement s'est engagé à contenir le déficit public à 5% du PIB en 2025, grâce à un **effort de 60 Mds€** qui reposera à la fois sur les dépenses de l'État, mais aussi sur les entreprises, les particuliers et les collectivités locales.

Cet effort se traduit ainsi :



☞ Source : Gouvernement - Dossier de presse – Projet de loi de finances 2025 – Octobre 2025

### 2.1. Les principales mesures appliquées à l'État

#### **-21,5 Mds€ :**

Des réductions des dépenses sont prévues dans de nombreux ministères / domaines comme ceux du Travail, de la Santé ou de l'Aide publique au développement. Quelques-uns seront plus ou moins épargnés, comme la Défense et l'Écologie.

**Les mesures de réduction des dépenses touchent notamment les postes de fonctionnaires d'État :**

- ▶ **Suppression de postes de fonctionnaires d'État, dont :**
  - Suppression de 4 030 postes dans l'Éducation Nationale (- 97 000 élèves en sept. 2025).
  - Suppression de 883 postes au ministère du Travail et 505 au ministère du Budget.

► **Création de postes de fonctionnaires d'État, dont :**

- . Création de 2 000 postes d'AESH (Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap).
- . Création de 1 709 postes essentiellement dans les Ministères de Armées, de la justice et de l'Enseignement supérieur et Recherche.

↳ **Au total ~ 2 200 postes supprimés**

Une simplification des normes et le regroupement de structures sera également travaillée.

**A ces 21,5 Mds€ d'économies s'ajoutent 14,8 Mds€ de réduction des dépenses des comptes de Sécurité sociale.**

## **2.2. Les principales mesures pour les entreprises**

**- 13,6 Mds€ :**

- **Contribution « exceptionnelle »** sur les bénéfiques d'environ 400 entreprises qui ont un chiffre d'affaires supérieur à 1 Mds€.
- **Electricité De France (EDF)** sera redevable d'un dividende exceptionnel et une taxe exceptionnelle sera imposée aux grandes entreprises de **fret maritime**.
- Suspension de la baisse de la **CVAE** (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises). Sa suppression, prévue en 2026, est repoussée en 2030.
- Fiscalisation des **rachats d'actions**.
- Baisse des aides à l'**apprentissage et aux contrats aidés**.

## **2.3. Les principales mesures pour les particuliers**

**- 5,7 Mds€ :**

- Augmentation de la **taxe sur l'électricité**, ~ 50€ du mégawattheure (contre 22 actuellement et 32 avant crise) tout en garantissant une baisse moyenne des factures au tarif réglementé de 9%.
- Report au 1<sup>er</sup> juillet de l'indexation sur l'inflation des **pensions de retraite**.
- Baisse du remboursement de la **consultation chez le médecin** (60% au lieu de 70%).
- Instauration d'une contribution « temporaire et exceptionnelle » (3 ans) pour les **ménages les plus aisés** (500 000 € pour un célibataire) dont le taux d'imposition est en-dessous de 20%.
- Suppression de la niche fiscale pour **les loueurs en meublé non professionnel**.
- Un malus alourdi pour les **voitures thermiques** et un bonus raboté pour les **voitures électriques**.
- Hausse de la **taxe sur les billets d'avion**.
- La T.V.A. réduite sur les **chaudières à gaz** supprimée.
- **Prêt à taux zéro** étendu à l'ensemble du territoire pour les primo-accédants.
- Une revalorisation de 2% des **tranches d'impôt sur le revenu** pour limiter les effets de l'inflation.

## **2.4. Les mesures impactant les collectivités locales**

**- 5 Mds€ :**

En 2025, les régions, les départements et les communes devront participer à l'effort budgétaire à hauteur de 5 Mds€. Elles devront ainsi réaliser 12,5 % de l'effort d'économies de dépenses en 2025, alors qu'elles représentent 20 % de la dépense publique.

Cette participation directe sera financée par les mesures principales suivantes :

- **La création d'un nouveau fonds de précaution – 3 Mds€**

Le fonds sera alimenté par prélèvement sur les recettes des collectivités ayant un budget de fonctionnement supérieur à 40 millions d'euros (environ 450 collectivités). Ce prélèvement sera limité à 2% des recettes réelles de fonctionnement. Le fonds sera réparti l'année suivante, selon un cadre fixé par la loi et après consultation des finances locales. Certaines collectivités, dont la situation financière est déjà précaire, seront exonérées ; il s'agit principalement de départements. La Métropole et les villes de Grenoble, Echirolles et Saint Martin d'Hères seraient concernées par cette mesure.

- **Le gel du montant de TVA transféré – 1,2 Mds€**

Les mécanismes de compensations ont prévu, depuis plusieurs années, un transfert de TVA aux régions, départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et collectivités à statuts particuliers. En 2025, les recettes de TVA distribuées aux collectivités, au titre de compensations, seront plafonnées afin de compenser notamment la suppression progressive de la CVAE.

- **La baisse du Fonds de Compensation de TVA – 800 M€**

A compter de 2025, le taux du FCTVA serait abaissé de 16,404% à 14,85%. En outre, les dépenses de fonctionnement, telles que les dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, seront désormais exclues du champ des dépenses éligibles au FCTVA.

- **Autres mesures**

- La minoration de variables d'ajustement dont la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (**DCRTP**) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (**FDPTP**), pour un montant de 487 M€.
- Une première **hausse des cotisations auprès de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**, pour un montant de 1,3 Mds€ pour les employeurs territoriaux en 2025 (Projet de Loi de Financement pour la Sécurité Sociale - PLFSS).
- La **baisse des crédits du fonds vert** pour un montant de 1,5 Mds€.
- Pérennisation des deux hausses successives de l'enveloppe relative à la **Dotations Globales de Fonctionnement (DGF)**. La DGF sera ainsi maintenue à hauteur de 27 Mds€ mais la répartition entre les collectivités n'est pas connue à ce jour. Les **dotations d'investissements** seront également stabilisées au même niveau que 2024.

**Le débat parlementaire pourra toutefois modifier ces différentes dispositions**, d'où la difficulté particulière cette année pour bâtir le budget de la commune.

### 3. ESTIMATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE POUR 2024

#### 3.1. Vue d'ensemble

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, la commune :

- disposait d'un fonds de roulement de 4 448 000 €,
- présentait un taux d'épargne brute de 14,94 % des recettes réelles (hors cessions),
- affichait un encours de dette de 5 844 000 €,
- faisait état d'une capacité de désendettement de 2 ans et 4 mois.

#### 3.2. Estimation des dépenses de fonctionnement 2024

DEPENSES					
En euro		BP 2024	BS 2024	BP + BS + DM 2024	Estimation réalisé 2024
011	Charges à caractère général	3 663 000	125 000	3 768 000	3 579 600
012	Charges de personnel	9 977 000	10 000	9 987 000	9 716 000
014	Atténuation de produit	185 000	-100 000	85 000	82 000
65	Autres charges de gestion courante	507 000		485 000	485 000
	Subvention CCAS	470 000	-60 000	410 000	390 000
66	Charges financières	110 000		110 000	105 000
67	Charges exceptionnelles	12 000		54 000	53 000
68	Provisions	100 000		100 000	100 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>15 024 000</b>	<b>-25 000</b>	<b>14 999 000</b>	<b>14 510 600</b>
042	Amortissement	740 000	50 000	790 000	786 000
023	Virement à la section d'investissement	6 000	0	6 000	
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>746 000</b>	<b>50 000</b>	<b>796 000</b>	<b>786 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>15 770 000</b>	<b>25 000</b>	<b>15 795 000</b>	<b>15 296 600</b>

BP : Budget Primitif – BS : Budget Supplémentaire – DM : Décisions Modificatives

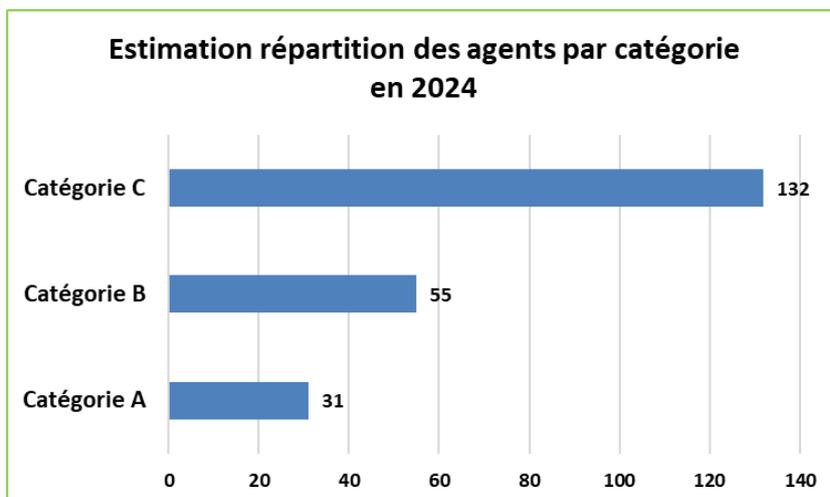
#### ♣ Charges à caractère général

Elles devraient être assez conformes à ce qui était prévu initialement au BP 2024. Les hausses constatées, notamment en primes d'assurance (+ 15 000€), en transport scolaire (+ 50 000€) et en contentieux (+12 000€) seront compensées par une baisse des dépenses énergétiques (- 100 000€).

### ♣ Charges du personnel

Les dépenses en charges de personnel devraient être exécutées à 97 %.

Deux postes n'ont finalement pas été remplacés au service informatique et au pôle ressources (direction). Par ailleurs, deux postes prévus au BP 2024 ont été pourvus seulement en octobre : le poste au service communication (digitalisation des outils) et le poste en finances (gestionnaire). Ces deux derniers sont comptabilisés dans le graphique ci-contre.



### ♣ Atténuation de produit

- **LE FPIC** : Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales a été notifié pour un montant de 81 983€ au lieu de 85 000€ prévus au BP 2024.
- **Les pénalités** de 100 000 € au titre de la **loi SRU** (Solidarité et Renouvellement Urbain) n'ont pas eu lieu car le taux obligatoire de logements sociaux sur la commune est passé temporairement de 25% à 20%.

### ♣ Autres charges de gestion courante

- **La subvention du CCAS** devrait s'élever à 390 000€, soit -20 000€ par rapport au BP 2024.
- **Les subventions aux associations** devraient s'élever à 265 000 €.

### ♣ Charges exceptionnelles

Les charges exceptionnelles sont composées de l'annulation d'une recette perçue à tort en 2016 pour un montant de 41 000€ (taxe d'aménagement) et d'un remboursement à la Caisse des Allocations Familiales (CAF) pour un trop perçu de 10 000 €.

### ♣ Provisions

Une provision pour risques et charges a été constituée, compte tenu de la cessation d'activité de la Société Publique Locale Vercors Restauration, dont la commune est actionnaire.

### 3.3. Estimation des recettes de fonctionnement 2024 :

RECETTES					
En euro		BP 2024	BS 2024	BP + BS 2024	Estimation réalisé 2024
70	Produits des services et du domaine	1 266 000	6 000	1 272 000	1 272 000
73	Impôts et taxes	3 497 000		3 497 000	3 497 000
731	Fiscalité locale	8 885 000	-100 000	8 785 000	8 875 000
74	Dotations et participations	1 796 000	60 000	1 856 000	2 036 000
75	Autres produits de gestion courante	301 000		301 000	350 000
77	Produits exceptionnels			0	20 000
78	Reprise sur amortissements et provisions			0	0
013	Atténuation de charges	10 000	-6 000	4 000	10 000
<b>TOTAL RECETTE REELLES</b>		<b>15 755 000</b>	<b>-40 000</b>	<b>15 715 000</b>	<b>16 060 000</b>
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 000	5 000	20 000	17 000
	Ecritures immobilières				
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>15 000</b>	<b>5 000</b>	<b>20 000</b>	<b>17 000</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0	60 000	60 000	60 000
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>15 770 000</b>	<b>25 000</b>	<b>15 795 000</b>	<b>16 137 000</b>

BP : Budget Primitif – BS : Budget Supplémentaire

#### ♣ Produits des services

Il est prévu à ce stade d'atteindre les recettes estimées lors du BP 2024.

#### ♣ Impôts et taxes

- L'attribution de compensation Grenoble Alpes Métropole** : la Métropole perçoit l'intégralité du produit des taxes des entreprises (ex-taxe professionnelle). Elle reverse ensuite une partie aux communes via « l'attribution de compensation ». Cette dotation diminue à chaque fois que la commune transfère une compétence à la Métropole, ou qu'elle adhère à un de ses services communs. Seyssinet-Pariset adhère à deux services communs, qui sont retranchés de l'attribution de compensation : l'accessibilité et la plateforme participative. Le montant prévu en 2024 est de 2 489 000 €.
- La dotation de solidarité communautaire** : la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) est un reversement institué par un EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), en l'espèce Grenoble Alpes Métropole, en régime de Taxe Professionnelle Unique/Fiscalité Propre Unique (TPU/FPU) en direction de ses communes membres. Le but de la DSC est de reverser aux communes une partie de la croissance du produit fiscal communautaire, selon des critères à dominante péréquatrice. Le montant prévu en 2024 est de 589 000€.
- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (F.N.G.I.R.)**, mis en place pour pallier les effets de la réforme de la taxe professionnelle en 2010, n'a pas évolué depuis 2013 et s'élève à 422 000€.

## ♣ Fiscalité locale

Une augmentation de 90 000 € est prévue par rapport au BP 2024, dont :

- . + ~ 10 000 € sur les impôts fonciers.
- . + ~ 5 000 € de rôles supplémentaires.
- . + ~ 50 000 € de droits de mutation.
- . + ~ 20 000 € sur la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- . Les produits sur les droits de place pour le marché (5 000 €) et sur la taxe locale sur la publicité extérieure (40 000€) sont espérés au niveau de ce qui était prévu au BP 2024.

## ♣ Les dotations et participations

- . Les compensations perçues au titre des exonérations des taxes foncières sont supérieures au budgété (+ 20 000€), compte-tenu notamment de l'importance des bases exonérées au titre de la compensation par l'Etat, de l'abattement de 50% de la valeur locative des établissements industriels en matière de taxe sur le foncier des propriétés bâties.
- . Les recettes issues de la CAF devraient être supérieures au budgété 2024 (environ +160 000€).
- . La Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle a été minorée en 2024, pour un montant de – 6 000€, soit un total de 203 000€.

## ♣ Les autres produits de gestion courantes augmentent

Ils sont principalement composés des revenus des immeubles qui sont attendus à hauteur de 292 000€ pour 2024.

La hausse des autres produits de gestion courante résulte d'une hausse du montant des remboursements de sinistres par l'assurance qui couvre le risque « dommages aux biens » (+ 40 000€) et des remboursements de l'assurance du personnel (+ 9 000€ par rapport au budgété).

### 3.4. Estimation des dépenses d'investissement 2024

DEPENSES					
En euro		BP 2024	BS 2024	BP + BS + DM 2024	Estimation réalisé 2024
16	Emprunts et dettes assimilées	227 000		227 000	227 000
	Gestion RPA	114 000		114 000	109 000
	Caution	1 000		1 000	0
20	Immobilisations incorporelles	673 600	216 170	639 770	350 000
204	Subventions versées (fonds de concours)	35 000	38 505	73 505	26 000
	Sub d'équipements versées (SRU + mur mur)	260 000		260 000	186 000
	Attribution compensation investissement	58 000		58 000	57 020
21	Immobilisations corporelles	1 781 400	1 528 958	3 310 358	2 570 000
23	Immobilisations en cours	80 000		330 000	242 000
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>3 230 000</b>	<b>1 783 633</b>	<b>5 013 633</b>	<b>3 767 020</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	15 000	5 000	20 000	17 000
	Ecritures immobilières				
041	Opérations patrimoniales	50 000		50 000	12 000
<b>TOTAL DEPENSES ORDRE</b>		<b>65 000</b>	<b>5 000</b>	<b>70 000</b>	<b>29 000</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>3 295 000</b>	<b>1 788 633</b>	<b>5 083 633</b>	<b>3 796 020</b>

BP : Budget Primitif – BS : Budget Supplémentaire – DM : Décisions Modificatives

Les dépenses engagées en matière d'investissement en 2024 relèvent de cinq items identifiés dans le budget 2024 comme priorités du mandat :

#### 1. L'amélioration du cadre de vie :

- Création du pumptrack.
- Création de deux pistes de padel.
- Aménagement de l'espace de commémoration des fusillés de l'Écureuil.
- Poursuite du plan arbres.
- Réalisation du budget participatif (liaison entre Seyssinet village et la plaine, la restauration partielle de l'église Saint Pierre et la pose d'ombrières pour créer des îlots de fraîcheur dans la ville).
- Reconduction du Street Art Festival.

#### 2. Les économies d'énergie qui se sont traduites par la mise en œuvre de la troisième phase du plan lumière et la réalisation des travaux d'isolation de l'école Chamrousse.

#### 3. La maintenance et l'amélioration du patrimoine communal :

- Achat de nombreux matériels pour les différents équipements de la commune (les groupes scolaires, le centre culturel, les multi-accueils, le Conservatoire ...).
- Achat de matériel informatique pour les écoles et les services de la commune.
- Nombreuses dépenses d'entretien des bâtiments.

2 autorisations de programme sur plusieurs années :

#### 4. Les travaux de rénovation de la piscine : en 2024, l'assistant à maîtrise d'ouvrage a été sélectionné et a débuté la définition du programme des travaux.

#### 5. Les études pré-opérationnelles pour l'aménagement de l'espace cœur de ville qui se poursuivent.

### 3.5. Estimation des recettes d'investissement 2024

RECETTES					
En euro		BP 2024	BS 2024	BP + BS 2024	Estimation réalisé 2024
024	Produits des cessions			0	0
10	Dotations	208 000	0	208 000	209 000
13	Subventions d'investissement	200 000		200 000	220 000
16	Emprunts	2 090 000	-2 000 000	90 000	0
	Caution	1 000		1 000	0
<b>TOTAL RECETTE REELLES</b>		<b>2 499 000</b>	<b>-2 000 000</b>	<b>499 000</b>	<b>429 000</b>
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	740 000	50 000	790 000	786 000
	Ecritures immobilières				
041	Opérations patrimoniales	50 000	0	50 000	12 000
<b>TOTAL RECETTES ORDRE</b>		<b>790 000</b>	<b>50 000</b>	<b>840 000</b>	<b>798 000</b>
1068	Excédent de fonctionnement		1 747 788	1 747 788	1 747 788
002	Excédent d'investissement		2 639 849	2 639 849	2 639 849
021	Virement de la section de fonctionnement	6 000	0	6 000	0
<b>TOTAL RECETTES</b>		<b>3 295 000</b>	<b>2 437 637</b>	<b>5 732 637</b>	<b>5 614 637</b>

BP : Budget Primitif – BS : Budget Supplémentaire

Plusieurs versements de subventions d'opération ont été effectués et sont attendus d'ici la fin de l'année 2024 :

#### ♣ Le solde des opérations suivantes :

- Désimperméabilisation de la cour d'école du village (15 000 €) par le Département de l'Isère.
- L'acquisition d'un vélotaxi (12 000€) par Grenoble Alpes Métropole.
- Les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine (7 000 €).
- Renouvellement de la flotte des véhicules dans le cadre de la mise en œuvre de la Zone Faibles Emissions (20 000 €) par l'État.
- L'installation d'une chaudière bois au centre de loisirs Jean Moulin (10 000€) par Grenoble Alpes Métropole et le Département.
- L'acquisition d'une logette à containers et d'une benne de tri (4 000€) par Grenoble Alpes Métropole.

#### ♣ Des acomptes des opérations suivantes :

- L'isolation par l'extérieur de l'école élémentaire Chamrousse (64 000€) par l'État.
- Le plan Lumière (100 000€) par l'État.

### 3.6. Estimation des épargnes

Ainsi, serait dégagée :

- une épargne de gestion, hors cessions, de 1 654 000€,
- une épargne brute, hors cessions, de 1 599 000€,
- une épargne nette, hors cessions de 1 213 000€.

L'analyse du compte administratif 2024 viendra préciser ou nuancer ces estimations.

### 3.7. L'état de la dette de la commune

Au 31 décembre 2024 :

- La commune détiendra 2 contrats de prêts souscrits auprès de deux établissements prêteurs.
- Le capital restant dû s'élèvera à 5 618 000€.
- La dette par habitant sera de 469 € (avec 11 971 habitants – population Insee pour DGF 2023).
- La structure de la dette sera constituée à 100 % de contrats à taux fixe, classés 1A sur la charte Gissler.
- La durée résiduelle de la dette sera de 26,2 ans.

ANNÉE RÉALISATION	DURÉE EN ANNÉES	TYPE TAUX	INDICE	MARGE (%)	PÉRIODE	DATE 1ÈRE ANNÉE AMORT.	CAPITAL	ENCOURS AU 31/12/2024	
<b>Société Française Financement Locale</b>									
2021	25	F	TAUX FIXE	0,96		T	31/12/2021	4 170 000	3 711 300
<b>Caisse d'Epargne des Alpes</b>									
2021	30	F	TAUX FIXE	1,17		A	25/10/2022	2 100 000	1 906 603
<b>TOTAL GENERAL</b>								<b>6 270 000</b>	<b>5 617 903</b>

## 4. LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025

Les incertitudes liées au projet de loi de finances 2025, et les annonces de baisses de recettes pour les collectivités territoriales qui en découlent, incitent à la prudence. Le PLF 2025 laisse présager des incidences financières tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement.

C'est à travers ces incertitudes, pesant sur l'équilibre budgétaire, que la construction du budget primitif 2025 doit être examinée.

### 4.1. La section de fonctionnement

La construction du budget 2025 sera guidé par les principales orientations suivantes :

- ▶ Le maintien du niveau et de la qualité des services au public accessibles à tous, **sans augmentation des impôts fonciers.**
- ▶ La recherche d'une maîtrise des coûts de fonctionnement au maximum, notamment par la sobriété et l'efficacité énergétique, sachant que des augmentations des charges de personnels, dues à des évolutions exogènes, est inévitable.
- ▶ La poursuite de l'accompagnement des politiques socioculturelles, éducatives, environnementales et de sécurité.
- ▶ Le maintien du soutien aux associations, malgré les contraintes financières.
- ▶ Le maintien d'un niveau d'investissements suffisant pour l'amélioration du cadre de vie, la transition écologique et la maintenance/amélioration du patrimoine.

#### ♣ Une baisse du dynamisme des recettes fiscales et des dotations de l'État

Si la poursuite de la dégradation de l'épargne de gestion se confirme, compte tenu des aléas auxquels la section de fonctionnement est soumise, le projet de loi de finances 2025 tend à aggraver cette dégradation.

Les effets estimés, en fonctionnement, sur le budget 2025 de la loi de finances, sont les suivants :

- Suppression des dépenses de fonctionnement aux dépenses éligibles au FCTVA : - 10 000€.
- Minoration de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : - 38 000€

A ces diverses mesures doivent également s'ajouter la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) en lien avec la baisse de la population (-15 000€) et le ralentissement des droits de mutation (- 40 000€). Enfin, les impôts locaux sont indexés sur l'inflation qui est aujourd'hui estimée à +2%.

D'autres recettes fiscales devraient néanmoins évoluer positivement : les impôts fonciers via l'augmentation forfaitaire des bases, décidée par l'État, et non la commune, le produit des taxes sur les pylônes et sur la consommation finale d'électricité.

## ♣ Un taux d'imposition inchangé depuis 2011

Les usagers et habitants participent à deux titres : les impôts locaux et les redevances versées pour services rendus.

**Les taux d'imposition des impôts fonciers ne seront toujours pas augmentés en 2025.** Seule la revalorisation des bases imposables par l'Etat devrait faire varier la taxe foncière.

Quant à la **tarification des services publics**, l'impact de l'inflation sur le coût des services sera appliqué.

👉 **Le dynamisme de ces recettes est donc assez faible et la commune table sur seulement 3% d'augmentation des recettes totales à ce stade de la préparation budgétaire (hors cessions d'immobilisation), ce qui couvrirait uniquement les augmentations des dépenses de fonctionnement.**

## ♣ Des dépenses de fonctionnement globalement maîtrisées

### - Une maîtrise des charges à caractère général malgré l'inflation :

Afin de contenir les augmentations des coûts liés à l'inflation (assurances, maintenance, etc.), les pistes de travail portant notamment sur la finalisation du plan de maîtrise des dépenses énergétiques et sur la diminution du paiement de la pénalité au titre de la loi SRU se poursuivront. Les investissements engagés depuis 2020, déductibles de l'amende, l'évolution ponctuelle des taux liés à la tension locative et le travail mené avec les services de l'Etat ont permis, en effet, de réduire significativement le poids de cette contribution sur les dépenses de fonctionnement.

### - Des charges de personnel fortement impactées par la loi de finances :

En sus du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) estimé cette année à 1,6% (160 000€), des mesures nationales vont impacter fortement le budget 2025 :

- . Augmentation de 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux : 160 000 €
- . 1<sup>ère</sup> augmentation du SMIC : 20 000 €

Des mesures d'amélioration du pouvoir d'achat sont en négociation avec les représentants du personnel, notamment la deuxième phase concernant le régime indemnitaire des catégories A et B, après avoir augmenté les catégories C de manière significative l'année dernière ; l'objectif étant d'atteindre un niveau comparable aux communes de même strate de la Métropole.

Ces évolutions nécessitent d'adopter une **gestion rigoureuse de la masse salariale**, en étudiant chaque départ au regard d'une organisation globale et efficiente des services.

La politique d'emploi en faveur des jeunes sera poursuivie avec le recrutement d'emplois d'été et ce, toujours dans l'esprit de favoriser l'insertion professionnelle.

Pour 2025, aucune création de poste n'est envisagée.

👉 **Les dépenses de fonctionnement seront donc contraintes et maîtrisées au maximum. Elles s'orientent, à ce stade de la préparation budgétaire, vers une augmentation totale de 3%.**

## 4.2. La section d'investissement

### ♣ Les dépenses d'investissement

La conception de deux projets phares de la commune va se poursuivre en 2025 :

- Etudes et lancement de la consultation pour la maîtrise d'œuvre de la piscine.
- Poursuite des études pour le projet de rénovation urbaine « cœur de ville » à la Fauconnière.

Le reste du programme d'investissements pour 2025 s'ordonnera autour des 3 axes définis dans le programme pluriannuel d'investissement :

- ▶ Amélioration du cadre de vie
- ▶ Maintenance et amélioration du patrimoine
- ▶ Economies d'énergie

Plusieurs projets sont identifiés, notamment :

- La désimperméabilisation de la cour d'école Moucherotte.
- La poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection.
- La poursuite du plan arbres.
- La poursuite des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments (éclairage, régulation chauffage, VMC).
- Le budget participatif.
- Le changement du véhicule / balayeuse, etc.

Conformément aux orientations fixées l'an passé, c'est une enveloppe de 2,8M€ qui peut être retenue, et majorée cette année des recettes exceptionnelles (cession foncière) à constater en 2025. Au total, le budget des dépenses d'équipement 2025 pourrait atteindre environ 3M€ (hors remboursement de la dette : 342 000 €).

### ♣ L'incertitude des recettes d'investissement

La section d'investissement sera elle aussi impactée par la Loi de finances 2025, notamment en ce qui concerne les recettes avec la baisse du FCTVA, estimée à - 20 000 € pour Seyssinet-Pariset.

Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement, car si les fonds comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) restent inchangés dans le PLF 2025, le Fonds Vert sera, quant à lui, diminué de 1,5 milliard d'euros. Or, ce fonds est une des pistes de travail pour les recherches de subventions des travaux de rénovation de la piscine.

La commune perçoit également des subventions d'investissement de Grenoble Alpes Métropole, du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Ces collectivités seront amenées à abonder le fonds de précaution, ce qui laisse craindre une baisse des subventions d'investissement accordées par ces trois entités aux collectivités de taille plus restreinte.

### ♣ Le financement des investissements

La commune se fixe comme objectifs pour le financement de ses investissements :

- Un emprunt d'équilibre inscrit au BP 2025 en attendant d'inscrire les résultats des comptes administratifs 2024, qui permettront, a priori, de **ne pas avoir recours à l'emprunt** pour la quatrième année consécutive ; l'objectif étant de garder une bonne capacité d'emprunt pour les deux projets phares à venir (rénovation de la piscine et rénovation urbaine « Cœur de ville » à la Fauconnière).
- Un **autofinancement** important via l'utilisation d'une partie de son fonds de roulement.
- La recherche de toutes les **subventions** possibles.
- **Tout en n'augmentant pas la fiscalité des ménages** (maintien des taux de taxe foncière).